

Atelier d'aménagement urbain II	UE 31
----------------------------------------	--------------

CATEGORIE : AGRONOMIQUE	SECTION : Gestion de l'Environnement Urbain
	OPTION :
Année : BLOC 3	
Acronyme : GEU31ATAU2	
Langues d'enseignement : Français	
Coordonnées du service : HELdB - CAMPUS CERIA Bâtiment 4C - 1er étage Avenue Emile Gryzon 1 - 1070 Bruxelles	
Enseignant responsable : NEURAY C. - claire.neuray@cnldb.be	
Autre(s) enseignant(s) de l'UE :	
Nombre d'heures : 75 h	Nombre de crédits : 10 ECTS (Facteur de pondération)
Niveau du cycle : <input type="text" value="1"/>	Période : Q1
Cadre européen de certification : Niveau 6	
Liste des UE pré requises : Néant	
Liste des UE co requises : Néant	
Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant :	
Cours obligatoire dans le programme.	

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :

Au terme de sa formation, le bachelier en **Gestion de l'Environnement Urbain** est capable de :

- Elaborer, individuellement ou en groupe, sur base de l'analyse d'informations scientifiques ou techniques, des documents didactiques ou des fiches techniques relatives à des produits ou services de la profession
- Communiquer, individuellement ou en groupe, le contenu d'une fiche technique et/ou d'un document scientifique relatif à la gestion de l'environnement urbain, de manière attractive, interactive et adaptée à un public cible
- Adapter ses propositions sur base des expériences acquises, des informations relatives à des domaines variés (technologiques, économiques, sociétaux...) et en faisant preuve de réflexivité
- Faire preuve d'esprit critique dans les travaux de gestion de l'environnement urbain qu'il présente, individuellement ou en groupe
- Repérer et comprendre, au travers d'études de cas, le rôle de chaque acteur impliqué dans les problématiques environnementales
- Rédiger une procédure de gestion de dossier environnemental
- Poser le diagnostic d'un site urbain, sur base d'une analyse critériée permettant la planification et la réalisation d'un projet d'aménagement, et le présenter sous forme visuelle
- Résoudre une problématique urbaine dans une perspective de développement durable, sur base d'un recueil de données administratives, réglementaires et environnementales
- Proposer et argumenter, individuellement ou en groupe, des solutions d'améliorations d'un espace urbain préalablement analysé, en tenant compte des facteurs environnementaux qui y sont associés



Autres connaissances ou compétences prérequis :

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :

Atelier d'aménagement et gestion des paysages 2 :

Objectifs :

Dans le prolongement de l'Atelier d'aménagement et gestion des paysages 1, permettre à l'étudiant d'appréhender la complexité des enjeux liés à l'aménagement des espaces publics de la Région de Bruxelles-Capitale.

Faire prendre conscience à l'étudiant du temps consacré aux différentes phases d'élaboration d'un rapport (lecture, terrain, conception, rédaction, séminaires-réunions) et à la présentation orale de ses résultats.

Favoriser le travail en équipe.

Contenu :

Etude de cas.

En 2018-2019 : intégration dans le projet Co-Create - Innoviris Brussels intitulé *Resilient Retail for Brussels*, partenariat entre l'Institut de Gestion de l'Environnement et du Territoire (IGEAT) de l'Université Libre de Bruxelles, Atrium.Brussels (intégré dans hub.brussels – agence bruxelloise pour l'accompagnement de l'entreprise) et le Groupe One asbl (facilitateur pour la transition vers une économie durable). Centré sur la problématique des déchets commerçants, le travail comporte quatre phases principales : analyse de textes, diagnostic d'un quartier commerçant, recherche et descriptif de solutions, propositions pour le quartier étudié. L'Atelier se clôture par une présentation orale.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Atelier d'aménagement et gestion des paysages 2 :

Le cours est organisé sous la forme d'un séminaire-atelier. Travail sur le terrain. Travail individuel et en équipe.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Cours Concernés	H	ECTS	Pond.	Janvier				Juin				Deuxième session			
				Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	NR	Travaux	Ecrit	Oral
				Atelier d'aménagement et gestion des paysages 2	75	10	100%	0%	80%	0%	20%	0%	0%	0%	0%

Informations sur le mode d'évaluation :

Attention la méthode de calcul de la note UE ci-dessous prévaut sur toute autre consigne indiquée dans la fiche UE.

Méthode de calcul de la note finale d'une UE

La note finale attribuée à une UE doit, dans tous les cas, être calculée en effectuant la moyenne arithmétique pondérée des notes des AA composant l'UE.

Remarque :

Lors des délibérations, en raison de circonstances exceptionnelles et notamment sur proposition des mini-jurys, rien n'empêche que le jury plénier puisse attribuer les crédits associés à une UE dont la note est inférieure à 10/20, sans modifier la valeur de cette dernière.

Le travail écrit est constitué par le rapport d'étude complet ; il compte pour 80 % de la note totale.

Une remise intermédiaire est prévue pour chaque phase de l'étude.

Les dates de remises intermédiaires, la pondération des différentes parties du rapport écrit et les critères d'évaluation sont publiés sur le campus numérique.

La présentation orale, organisée sous forme d'une table ronde avec d'autres participants dans la mesure du possible (enseignants et/ou intervenants extérieurs qui n'interviennent pas dans l'évaluation) est prévue dans le courant des deux dernières semaines d'activité du premier quadrimestre ; elle compte pour 20 % de la note totale.

La date précise, les modalités pratiques et les critères d'évaluation de la présentation orale sont publiés sur le campus numérique.

Justifier la note reportée (NR) en 2^e session :

La présentation orale est organisée uniquement en 1^e session ; la note obtenue en 1^e session pour cette partie de l'évaluation est entièrement reportée en 2^e session (20 % de la note totale).

Informations complémentaires :

En 2^e session, l'étudiant doit représenter l'ensemble du travail écrit (80 % de la note totale).

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

À l'issue du cours de **Atelier d'aménagement et gestion des paysages 2**, l'étudiant est capable de :

- présenter des fiches de lecture sur une thématique donnée
- identifier différents types de documents, leur source et le public cible
- adapter et appliquer une méthodologie d'analyse sur le terrain
- établir le diagnostic d'un quartier
- établir un canevas de pistes de solutions

Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :

Atelier d'aménagement et gestion des paysages 2 :

Notes prises lors des séminaires.

Description des sources, des références et des supports SUGGERES :

Atelier d'aménagement et gestion des paysages 2 :

Documents mis à disposition sur le campus numérique, au fur et à mesure de la progression de l'atelier ; contacts avec des personnes ressources.